



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 17 juillet 2025

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 17 juillet, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 8 juillet 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Délibération : don d'un PC portable au SIVU ;
- Délibération : mise à disposition d'un agent communal fonctionnaire ;
- Point PLUi ;
- Point grange ;
- Point expositions ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE, Yveline POINSOT ;
- MM. Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, André RODRIGUES ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Jérôme BESSE-DAYNAC, Évelyne CAVALERIE, Éric FAGES, Jean-Christophe LABASCOULE.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : -.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Délibération : don d'un PC portable au SIVU GDE Bousac Béduer Faycelles

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune a dû faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour la commune. En effet, celui utilisé jusqu'à présent disposait de performances qui ne permettaient plus la mise à jour du logiciel de comptabilité Berger-Levrault.

M. le Maire propose de faire don de l'ordinateur remplacé au SIVU.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le don d'un ordinateur au SIVU GDE Béduer Bousac Faycelles suite à son renouvellement pour les besoins de la commune.

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Délibération : mise à disposition ponctuelle d'un agent communal titulaire à la commune de Planioles

M. le Maire précise que la commune de Planioles l'a contacté afin de pouvoir obtenir la mise à disposition ponctuelle de l'agent technique titulaire de la commune pour effectuer quelques travaux urgent sur 3 jours (notamment des travaux de route liés à l'utilisation de l'épareuse). Il suggère qu'une convention de mise à disposition temporaire soit signée avec la commune de Planioles afin de pouvoir percevoir le remboursement des prestations effectuées par cet agent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de la convention entre Planioles et Faycelles pour cette mise à disposition à titre exceptionnel, et autorise M. Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Point PLUi

Le PLUi a été adopté. M. le Maire a voté contre, comme 10-11 autres communes autour de Figeac et Capdenac. Les critiques sont assez identiques : elles portent sur le volume de construction et la définition des zones agricoles.

M. le Maire souhaite aller au contentieux, et s'est renseigné auprès d'un cabinet d'avocats car on dispose de 2 mois pour faire un recours après l'approbation et la publication d'un PLUi.

Une réunion à Fons le mercredi prochain 23/7 à 20h est prévue avec les maires des 10-11 communes qui ont voté contre.

Au tribunal administratif, une contestation bloquerait toutes les démarches pendant 3 ou 4 ans, car la procédure est longue. Il reste la question du coût à évaluer pour ce genre de démarche.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Point Festival Mirza

Les premiers retours d'Ulysse sont plutôt positifs. Ils ont fait environ 700-800 repas en 2 jours. Les bénévoles sont enchantés et prêts pour réitérer l'aventure l'année prochaine. Il faudra inviter Kora et Sylvain pour faire le point sur le festival lors du conseil municipal de septembre.

M. le Maire va demander à Rose-Marie Rustan d'écrire un article dans la Dépêche en tant que nouvelle correspondante.

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Point grange

Première estimation pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en maison citoyenne : 346 k€ pour l'aménagement d'une seule grange et 500 k€ avec l'aménagement des deux granges.

Proposition n°6 de l'ordre du jour : Point expositions

Il y a 5 exposants cette année.

Jean-Pierre Lescot fait son exposition durant 1 semaine à la salle des fêtes du 28 juillet au 4 août. Il aura besoin d'aide pour monter/démonter son exposition.

Points divers :

- Réception des amendes de police pour la commune pour 2024 : 10 495,05 €.
- DECLAM veut faire une soirée le samedi 16 août pour fêter les 15 ans de l'association au niveau du mur en pierre du grand parking. Il a demandé à la commune l'autorisation de l'usage du terrain et du débit de boisson. Il a demandé à ce que la commune lui prête les tables et bancs si possible. Cela fait 14 ans qu'ils viennent à Faycelles. La commune est OK sur le principe, il reste encore à discuter de la mise à disposition de l'électricité, car il n'y a rien sur le parking.
- Association théâtre et clown : la deuxième session a bien eu lieu. L'intérêt des habitants se confirme et la présidente de l'association demande à partir de la rentrée 2025 un

créneau hebdomadaire le mercredi après-midi entre septembre et juin. Le point devra être discuté par le conseil municipal.

- Lundi 21 juillet : il faut récupérer du matériel pour DECLAM. C'est un chantier adulte qui se présente à Faycelles cette année du 7 août au 16 août.
- Le sénateur Vayssouze vient le mardi 2 septembre à 10h à Bédier.
- Devis pour les travaux voirie : 109 362 € pour travaux qui attaqueront fin août.
- La clim est installée à la boulangerie. L'entreprise est venue 15 jours plus tôt que prévu, l'installer.

Fin de séance : 20h03

Fait à Faycelles, le 17 juillet 2025

Maylis LAVAYSSIÈRE,

La Secrétaire

Jean-Claude LABORIE,

Le Maire

